

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **ACCES AU CHAMBRES :**

Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement. Les chambres sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérées avant 11h. Tout départ après 11h pourra engendrer des frais supplémentaires.

### **LES CHAMBRES :**

Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de chambre. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée dans les chambres et ce sous aucun prétexte. Il est obligatoire d'avoir une personne majeure dans la chambre. Pour rappel, il est interdit à nos clients d'apporter des boissons alcoolisées de l'extérieur au sein de notre établissement.

### **NUISANCES :**

Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h et 8h du matin. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R 1334-31 du Code de la Santé Publique). Une chambre d'Hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

### **DEGRADATION :**

En cas de dégradation du mobilier, de détérioration ou de vol de linge, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés.

### **INTERDICTION DE FUMER :**

~~Nous rappelons~~ que le fait de fumer dans un lieu public est passible d'une amende de 450 €. Il est également absolument interdit de fumer dans les chambres pour des raisons évidentes de sécurité et de confort. Le non-respect de cette condition entraînera des frais supplémentaires de 150€ pour la destruction d'odeur.

### **PRESENTATION :**

~~Le Paxton Paris MLV a la liberté~~ de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente, les clients ayant un comportement bruyant, ou incorrect, en état d'ébriété, et dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Nous rappelons à nos clients qu'il est strictement interdit de se présenter dans la salle du petit déjeuner en peignoirs et en chaussons ou en pyjama.

### **ANIMAUX :**

Les chiens et les chats sont acceptés au sein de l'établissement, sous réserve qu'ils soient tenus sous la responsabilité de leur propriétaire durant toute la durée du séjour et qu'ils ne causent aucune gêne aux autres clients ni aucun dommage aux installations.

Toute autre espèce animale devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'établissement avant toute réservation ou arrivée à l'hôtel. L'hôtel se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'accueil de ces animaux selon les conditions d'hébergement et les contraintes spécifiques associées.

### **SPA :**

Se référer au règlement intérieur affiché au Spa. Nous rappelons à nos clients qu'il est strictement interdit de se présenter à la piscine en Burkini, short de bain, combinaison etc...

### **FILOUTERIE :**

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou service payant : - En se sachant incapable de payer ou en étant délibérément résolu à ne pas payer. - Tout en faisant semblant d'être disposé à payer La filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende en plus des dommages- intérêts.

### **REGLEMENT DES LITIGES :**

Conformément aux articles L611-1 et suivants du code de la consommation, tout différend ou litige de ~~consommation, peut faire~~ l'objet d'une demande de médiation. « Après avoir saisi la direction générale du Paxton Paris MLV et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées figurent ci-après : Adresse postale : Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 75 823 Paris Cedex 17 Site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) »

Le règlement intérieur de l'Hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation du règlement intérieur de l'Hôtel. En cas de non-respect par le client d'une de ces dispositions, l'hôtelier se trouve dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement sans aucun dédommagement et se donne le droit de contacter la police pour une éventuelle verbalisation.